



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

david.rueetschi@bj.admin.ch

Office fédéral de la justice
Unité Droit civil et procédure civile
Bundesrain 20
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 06.08.2015

Projet de modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (prévenir l'usage abusif de la procédure de faillite)

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 24 juin 2015, sur le projet mentionné en titre de modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Nous remercions M. le Prof. Rodrigo Rodriguez de votre office d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différents aspects du projet. Conformément à son mandat, notre commission l'a examiné du point de vue des petites et moyennes entreprises (PME).

Nous soutenons pleinement et sans réserve ce projet, car les modifications proposées permettront de réduire les obstacles pratiques et juridiques auxquels les créanciers sont aujourd'hui parfois confrontés dans le cadre de procédures de faillite. Les adaptations limiteront l'usage abusif de la faillite, sans pour autant condamner la déroute économique ou empêcher les entreprises de s'assainir de leur propre initiative.

Nous soutenons par ailleurs, dans ce contexte, les mesures proposées dans le message du 15 avril 2015 concernant la modification du Code des obligations (droit du registre du commerce). Il y est prévu de mettre en place un registre central des personnes physiques inscrites au registre du commerce (registre central des personnes). Cette mesure améliorera à notre avis encore davantage la situation, car ce registre permettra d'identifier dans toute la Suisse les personnes physiques inscrites au registre du commerce. Cette nouveauté sera un moyen complémentaire efficace de lutte contre les abus, notamment par le biais de la responsabilité personnelle, contre le phénomène des faillis multirécidivistes.

Il serait à notre avis souhaitable, une fois que ces nouveautés auront été mises en place, de doter le registre du commerce d'une fonctionnalité supplémentaire reliant les personnes physiques aux différentes entités juridiques dans lesquelles elles ont exercé ou exercent une fonction en tant que membre de l'organe supérieur de direction ou d'administration. Il sera ainsi possible, comme le permettent déjà certains services privés sur la base des données contenues dans la FOOSC, d'identifier si une personne est impliquée dans une ou plusieurs

Forum PME
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

sociétés ayant fait faillite. Ces informations permettront aux différents acteurs économiques d'être plus prudents au moment de conclure des contrats.

Nous sommes pour les motifs évoqués ci-dessus favorables au projet mis en consultation et espérons vivement qu'il sera largement soutenu et approuvé. Nous espérons par ailleurs que la mise en place du registre central des personnes physiques inscrites au registre du commerce sera rapidement réalisée et que ses fonctionnalités seront élargies.

Avec nos meilleures salutations.



Dr. Eric Jakob
Co-Président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la promotion économique du
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Copie à:

Office fédéral du registre du commerce (M. Nicholas Turin)